



Municipalité de Sainte-Luce
1, rue Langlois, Sainte-Luce
418 739-4317
sainteluca.ca
facebook.com/mun.sainteluca



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée en décembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL	4
.....	
MOT DU CCE	5
.....	
PRÉAMBULE	6
.....	
INTRODUCTION	6
.....	
MISSION	7
.....	
VISION	8
.....	
VALEURS	9
.....	
PRINCIPES DIRECTEURS	10
.....	
THÈMES & OBJECTIFS	12
.....	
QUALITÉ DE VIE	12
.....	
BIODIVERSITÉ	13
.....	
AIR	13
.....	
SOL	14
.....	
EAU	15
.....	
ÉNERGIE	15
.....	
LITTORAL	16
.....	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	17
.....	
CONCLUSION	18
.....	
REMERCIEMENTS & CRÉDIT	19



Mauber



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons la Politique environnementale de la municipalité de Sainte-Luce. Nous souhaitons que le rôle de cette politique soit de mettre l'environnement au cœur de nos décisions et de nos actions.

Sainte-Luce se distingue par ses secteurs terre et mer, par son développement touristique et industriel. Notre municipalité se veut un milieu d'habitation où la qualité de vie est primordiale.

Toute la population est donc invitée à être des partenaires et à faire équipe avec nous pour préserver ces spécificités et la qualité de notre environnement.

Cette politique environnementale est le fruit d'une vaste consultation citoyenne tenue à l'automne 2018 où la protection de l'environnement et le développement durable ont été identifiés comme prioritaires. De cette consultation, un comité a été nommé avec des citoyens engagés et motivés qui avaient comme mandat de déterminer les enjeux et les priorités pour Sainte-Luce.

Ce plan d'action environnemental est donc le fruit de bien des discussions, réflexions, recherches et consensus. Nous tenons à remercier tous les partenaires qui y ont contribué.

Ce travail permettra à Sainte-Luce de poursuivre son développement en tout respect de son environnement pour les générations futures. Nous voulons poser des gestes concrets aujourd'hui pour demain, pour nos enfants et petits-enfants.

Nous voulons faire de cette politique un projet rassembleur et nous souhaitons l'engagement de tous à y collaborer collectivement.

Solidairement,
votre mairesse

Micheline Barriault



MOT DU COMITÉ CONSULTATIF

« FAIRE ENSEMBLE, QUALITÉ DE VIE, ENVIRONNEMENT ET BEAUTÉ. »

La beauté, l'environnement et la qualité de vie que l'on retrouve à Sainte-Luce sont, sans surprise, les trois éléments jugés prioritaires par les citoyens lors de la consultation publique de 2018. Avec le désir de « faire ensemble », nous avons là un ingrédient essentiel pour assurer le succès de la mise en œuvre de la présente politique environnementale.

À la suite de cette consultation, des citoyens de tous azimuts, hommes, femmes, agriculteurs(-trices), adolescent(e)s et professionnel(le)s, ont formé le Comité environnement de Sainte-Luce afin de jeter les bases qui ont permis de mener à terme la présente politique environnementale. On y traite évidemment du littoral, de la qualité de vie, du sol, de l'air et de l'eau. Nous abordons aussi de nouveaux défis tels que la préservation de nos terres et de leurs accès pour maintenir notre prospérité et tendre vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

La cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à notre territoire seront essentiels pour adresser l'ensemble des objectifs de cette politique et particulièrement les nouveaux défis.

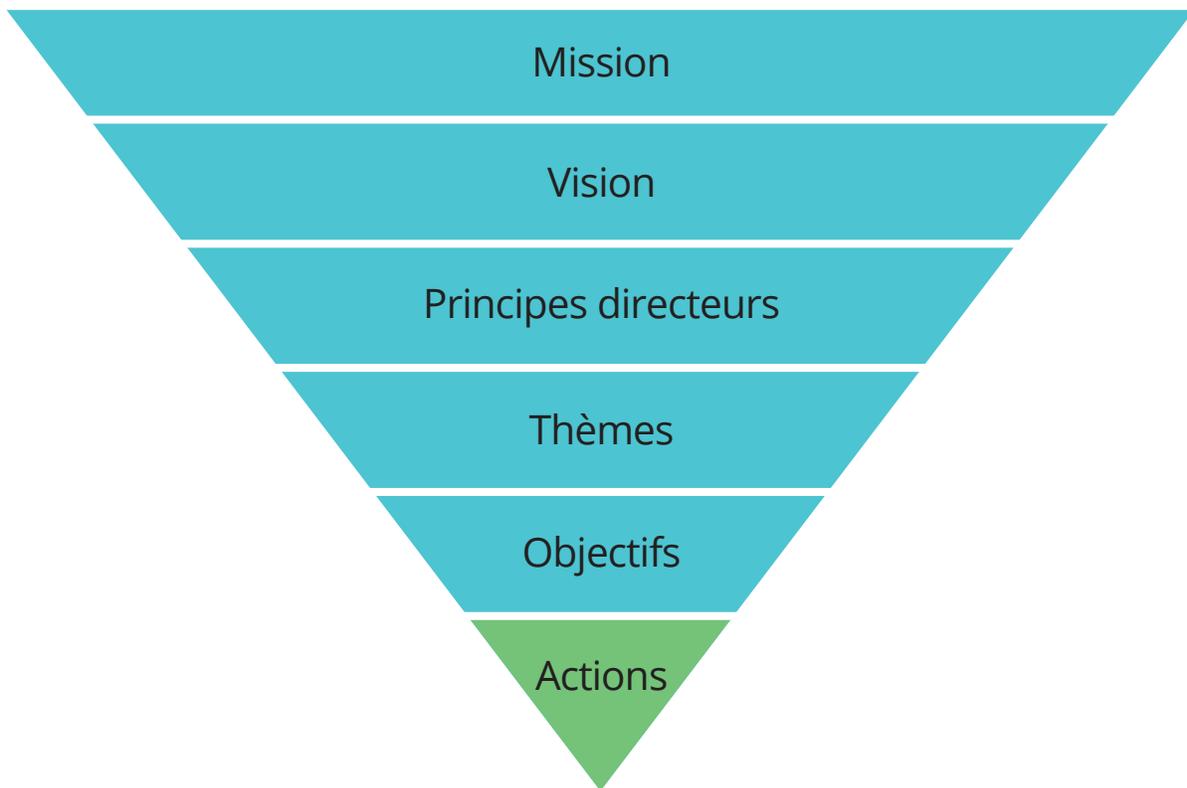
Au nom du comité, je vous souhaite le meilleur des succès dans la mise en œuvre de cette politique environnementale et son plan d'action.

Claude Tremblay
Président

| PRÉAMBULE

INTRODUCTION

Par cette politique environnementale, la municipalité de Sainte-Luce souhaite améliorer l'environnement dont elle fait partie, puis tendre vers une plus grande autonomie. Nous visons une ville verte, autosuffisante dans la mesure du possible et orientée vers le zéro déchet. Nous voulons que Sainte-Luce se joigne à un mouvement de transition qui, à une échelle humaine, contribue à bâtir le monde de demain. En agissant sur notre environnement direct, nous cherchons à nous adapter et à mitiger les impacts des bouleversements qui nous touchent de près, et ce en assurant la qualité de vie et les besoins de la population présente et future. Voici le schéma conceptuel de la politique environnementale :



MISSION

Dans un contexte où l'environnement a été laissé pour compte en raison d'une vision presque exclusivement économique, il est primordial de se rappeler les services que l'environnement nous rend. La municipalité s'engage à préserver et améliorer l'environnement de son territoire pour en faire un milieu de vie de plus en plus sain et accueillant, dans lequel ses résident(e)s peuvent s'épanouir en harmonie avec la nature qui les entoure.

La volonté de préserver et d'améliorer notre milieu de vie passera par un fort sentiment d'appartenance, de fierté et d'une bonne cohésion sociale. À ce titre, la municipalité compte jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des citoyens de son territoire pour que chacun en bénéficie maintenant et pour les générations futures. L'adoption d'une politique environnementale par une municipalité signifie la prise d'un engagement fort en ce sens. Cela témoigne d'une volonté marquée d'assurer la qualité de l'environnement et son amélioration soutenue aux bénéfices de ses citoyens.

Sainte-Luce, de la mer à la terre, se veut une municipalité bleue et verte.



VISION

Sainte-Luce est une « communauté unie et épanouie, fière de ses multiples richesses où la mer et la terre se marient en offrant une qualité de vie exceptionnelle ».

La municipalité de Sainte-Luce s'étend sur un territoire d'une richesse exceptionnelle, à la fois en bordure de mer et à l'intérieur des terres. Ses vocations touristique, agricole, commerciale et manufacturière contribuent toutes à définir son identité unique dans une magnifique région. Seulement, ces activités dépendent intimement de la qualité des diverses composantes de l'environnement. Il est nécessaire que le développement économique soit soutenable et en équilibre avec cet environnement pour que soient préservées l'attractivité des paysages et la fertilité des sols. Cela va même au-delà! La nature constitue aussi pour ses résidents un milieu de vie.

Aux prises avec des enjeux d'érosion côtière, les Luçois et Luçaises sont naturellement conscients de la fragilité de cet écosystème. Les conséquences concrètes des dérèglements climatiques qui les affectent agissent comme un déclencheur de l'évolution des consciences. Pour maintenir la qualité de vie qui caractérise la municipalité, les citoyennes et citoyens savent qu'il faut être solidaire; il en va de la qualité de l'environnement, mais aussi de la cohésion sociale, lesquels sont intimement liés. Les gestes posés aujourd'hui auront un impact sur le futur, comme des semences qui, avec assez de soleil, d'eau et de terre, grandissent et fleurissent.



VALEURS

En novembre 2018 avait lieu une consultation publique lors de laquelle les citoyens et citoyennes de Sainte-Luce étaient invité(e)s à se prononcer sur les valeurs qu'ils et elles considéraient comme prioritaires. Voici donc ces valeurs, si chères aux Luçoises et Luçois, qui inspirent la municipalité dans ses actions et dans l'adoption de la présente politique.



PRINCIPES DIRECTEURS

En établissant des principes directeurs concernant l'environnement, la Municipalité se dote d'outils essentiels pour évaluer ses actions et décisions afin de s'assurer que celles-ci vont dans le sens souhaité. La coordination des moyens d'action sur l'environnement est rendue possible par une saine gestion municipale et des pratiques de gouvernance inclusive. Grâce à cela, les enjeux environnementaux et écologiques ne sont pas mis en vase clos, mais compris comme transversaux. En tant que gouvernement de proximité, la Municipalité dispose d'un pouvoir d'agir concrètement sur son territoire ainsi que sur la qualité de vie de ses citoyens. Et cela passe par une prise en compte de l'importance d'un environnement de qualité, ainsi que par une connaissance des services que celui-ci nous rend.

SENSIBILISATION

Stimuler et concrétiser la conscience environnementale des citoyens et des différents utilisateurs du territoire par la sensibilisation et l'information.

ACTIONS

Agir pour préserver l'environnement et favoriser sa restauration comme son amélioration.

SUIVI

Effectuer un suivi continu des principaux enjeux environnementaux locaux.

APPARTENANCE

Renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance de la communauté par rapport à son environnement.

EXEMPLARITÉ

Faire preuve de leadership dans la prise en main des questions environnementales et de l'écoresponsabilité.

COMMUNICATION

Communiquer efficacement les réalisations de la municipalité et des particuliers aux autres acteurs du territoire.

GESTION INTÉGRÉE MUNICIPALE

Considérer les questions environnementales de façon transversale de manière à ce qu'elles soient prises en compte dans les décisions et dans le développement de la municipalité.



THÈMES & OBJECTIFS

Le comité consultatif en environnement a développé la présente politique autour de huit thèmes : **la qualité de vie, la biodiversité, l'air, le sol, l'eau, l'énergie, le littoral/la résilience côtière et les matières résiduelles.** Des objectifs précis ont été définis pour chacun.

QUALITÉ DE VIE

Correspondant à l'une des valeurs prioritaires des citoyens de Sainte-Luce, la qualité de vie qu'offre une municipalité est le résultat de l'interaction de nombreux facteurs environnementaux. Elle est en grande partie déterminée par les modes d'aménagement du territoire, ainsi que par l'harmonie entre les cadres bâtis et naturels. Elle se manifeste dans la richesse du quotidien et se mesure notamment au niveau du bonheur, de la prospérité et de la sécurité que connaît une communauté. Considérant son caractère englobant, les objectifs présentés ici ne sont pas exhaustifs mais plutôt complémentaires aux autres thèmes.

OBJECTIFS

- **Assurer un environnement rassembleur, convivial et sécuritaire dans la municipalité.**
- **Harmoniser les pratiques urbanistiques avec les attraits naturels du territoire.**
- **Favoriser l'accès au fleuve, l'aménagement public des rives et les activités extérieures par un bon partage des usages.**
- **Maintenir les nuisances (sonores, lumineuses, visuelles...) à un niveau acceptable.**

BIODIVERSITÉ

La biodiversité, c'est la vie elle-même. C'est l'harmonie entre les différents éléments de la nature interreliés, dont nous faisons également partie intégrante. De la faune à la flore, chaque espèce a un rôle à jouer, et c'est pourquoi il importe de les protéger toutes. La biodiversité dépend directement de la qualité des éléments comme l'eau, l'air et la terre. Nos producteurs et productrices locaux connaissent notamment l'importance de la qualité de l'environnement pour la préservation des insectes pollinisateurs.

OBJECTIFS

- **Protéger les milieux naturels fragiles (milieux humides, berges, cours d'eaux en milieu agricole...).**
- **Favoriser le verdissement des espaces collectifs de la municipalité (terre et mer).**
- **Améliorer la connaissance et la préservation de la faune et de la flore indigène, autant terrestre que maritime.**
- **Encourager les bonnes pratiques dans l'agriculture à grande et petite échelle (cultures diversifiées, permaculture, forêts nourricières, bandes riveraines, travail minimum du sol, semis direct, culture de couverture et intercalaire...).**

AIR

La qualité de l'air est l'un des thèmes les plus récurrents lorsqu'il est question de réchauffement climatique, car les émissions de gaz à effet de serre en sont la principale cause. Il convient donc d'agir localement pour réduire les émissions de la municipalité, puis de l'ensemble de la collectivité, incluant les entreprises. La qualité de l'air ne se résume pas qu'à cela. Elle a aussi une incidence directe à l'échelle de la municipalité, notamment à travers le contrôle des émissions (odeurs, composés volatils, métaux lourds, etc.) et leurs impacts sur la santé humaine et la qualité de vie.

OBJECTIFS

- **Faire un inventaire des émissions de carbone de la municipalité, envisager un plan d'action pour les réduire dans l'optique de tendre vers la carboneutralité.**
- **Faciliter le transport actif (réseau de pistes cyclables, circulation piétonnière, cohabitation fluide des différents usages...).**
- **Améliorer et contribuer au développement des solutions de transport durables (covoiturage, autopartage, bornes électriques, autobus...).**
- **Maintenir et contrôler les émissions (odeurs, composés volatils, métaux lourds, etc.) à des niveaux acceptables par une réglementation municipale adaptée.**

SOL

Le sol est intrinsèquement lié aux modes d'aménagement du territoire. Son utilisation exprime les orientations de cet aménagement et démontre l'importance accordée aux activités souhaitées pour le développement d'une communauté. Plus encore, elle en exprime des valeurs, une personnalité et des priorités.

Dans une municipalité comme Sainte-Luce où l'une des activités économiques phares est l'agriculture, la qualité et l'intégrité des sols, comme l'accès à ceux-ci, constituent des préoccupations majeures tant à court terme qu'à long terme. Il importe de maintenir un équilibre entre le rendement de ces sols et leur préservation pour les générations futures. Il est tout autant essentiel de maintenir l'accès aux terres par les gens d'ici, pour notre prospérité et pour améliorer notre autosuffisance localement.

OBJECTIFS

- **Préserver l'utilisation du sol et leur accès pour les générations actuelles et futures pour les citoyens de Sainte-Luce.**
- **Utiliser de façon responsable les pesticides et engrais chimiques.**
- **Favoriser l'établissement des cultures diversifiées (maraichères, productions animales, végétales, etc.) dans un esprit d'autosuffisance alimentaire.**
- **Protéger l'intégrité des sols agricoles, commerciaux, industriels et des milieux humides par un accompagnement personnalisé des investisseurs et une réglementation municipale adaptée.**
- **Piéger le carbone dans le sol par des pratiques agricoles pérennes et des aménagements durables (exemples : plantation d'arbres, etc.).**
- **Trouver un bon compromis entre une densité urbaine équilibrée et un étalement urbain en vue de préserver l'environnement, maximiser les services existants et les ressources locales (eau).**



EAU

L'eau constitue une source incontournable de la vie sur terre. Quiconque a déjà cultivé le sol, à petite comme à grande échelle, en a une conscience vive. Mais au-delà des plantes, l'eau est essentielle à toute forme de vie. Si certains la qualifient d'« or bleu » et qu'elle a donné à notre planète son surnom de « planète bleue », nous avons au Québec un accès privilégié à cette ressource. Bien que nous bénéficions d'immenses réserves d'eau douce, il demeure de notre responsabilité d'en assurer la pérennité et la qualité.

OBJECTIFS

- **Identifier une stratégie pour assurer la pérennité de la ressource en eau de la municipalité à long terme.**
- **Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable.**
- **Sensibiliser les différentes parties-prenantes au gaspillage de la ressource, chercher à optimiser le système de gestion de l'eau dans un esprit préventif.**
- **Contrôler la qualité des eaux usées et l'améliorer en fonction des besoins actuels et futurs de développement.**

ÉNERGIE

L'énergie constitue le moteur de tout développement. La capacité d'extraire de nouvelles ressources pour en faire des sources d'énergie a été à l'origine de grands changements socioéconomiques, telles que les révolutions industrielles. Nous savons maintenant que certaines de ces sources d'énergie, aussi efficace puissent-elles être, ont des conséquences néfastes sur notre environnement. Il convient aujourd'hui de prendre acte de ces faits et de travailler ensemble vers une transition énergétique afin de passer d'une dépendance aux énergies fossiles, non-renouvelables, à une plus grande efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Malgré les contraintes que cela amène inévitablement à court terme, il s'agit aussi potentiellement d'une occasion de rehausser notre qualité de vie sur le long terme, et ce, à échelle humaine. À noter qu'au Québec, nous disposons d'une longueur d'avance en la matière, car l'électricité y est 100 % renouvelable et verte.

OBJECTIFS

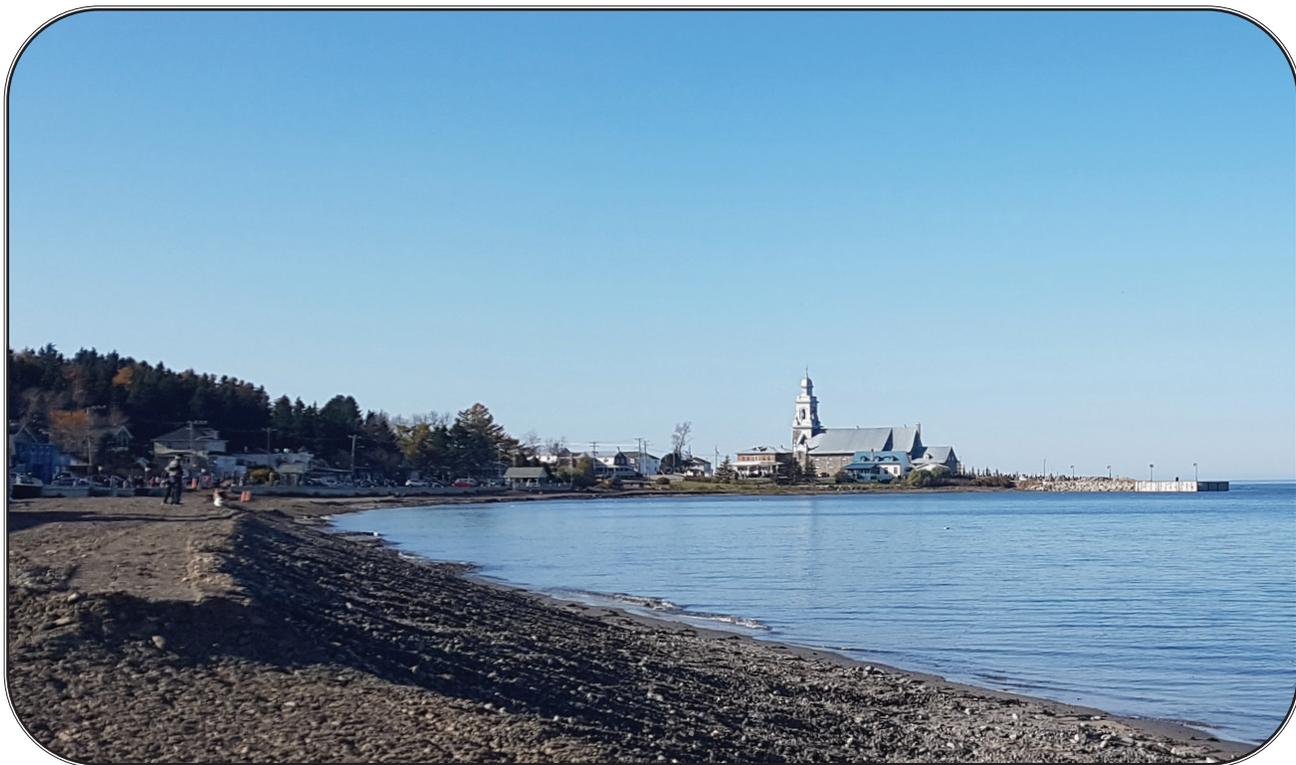
- **Sensibiliser les différentes parties-prenantes au gaspillage énergétique et chercher à optimiser la consommation d'énergie des immobilisations municipales (bâtiments, véhicules, etc.).**
- **Favoriser les projets écoénergétiques pour les nouvelles constructions, les rénovations de bâtiments, et ce, dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel).**
- **Favoriser le développement des énergies renouvelables dans les respects de la volonté et des valeurs de la collectivité.**

LITTORAL / RÉSILIENCE CÔTIÈRE

Située sur les abords du plus vaste estuaire au monde, la municipalité de Sainte-Luce jouit d'une localisation enviable en termes de beauté, de nature, d'air pur... Comment ne pas s'extasier devant l'immensité et la plénitude d'un tel panorama? Seulement, cette bénédiction comporte aussi son lot d'infortunes, lesquelles sont exacerbées par les bouleversements climatiques. Si ceux-ci ont lieu à l'échelle planétaire, nous les vivons concrètement à l'échelle municipale en raison de notre situation géographique particulière. À l'avenir, il nous faudra prendre en compte ces contraintes environnementales au développement afin de préserver notre milieu exceptionnel mais aussi la qualité de vie et la sécurité de ceux qui l'habitent. Ces paysages, il faut le rappeler, sont aussi la carte de visite de notre municipalité ainsi qu'une ressource économique importante.

OBJECTIFS

- **Prévenir l'érosion et la submersion des berges du littoral (recharge de la plage, revégétalisation, etc.).**
- **Gérer le plus adéquatement possible les risques sur les infrastructures du bord de mer et trouver des solutions à long terme viables pour les résidents impactés.**
- **Assurer la pérennité et le développement du secteur touristique de la municipalité.**





MATIÈRES RÉSIDUELLES

Notre mode de vie est responsable de la production d'une grande quantité de matières résiduelles, que ce soit au niveau des citoyens, des entreprises ou encore dans le milieu institutionnel. La municipalité a un rôle de premier plan dans la gestion de celles-ci. Leur saine disposition est d'une grande importance pour prévenir les nuisances, autant visuelles qu'olfactives. On agit sur la gestion des matières résiduelles, d'origines diverses, en appliquant la règle des 3RV : d'abord en Réduire l'utilisation, en Réutilisant, puis en optimisant leur Recyclage, et enfin en Valorisant ce qui ne peut avoir de seconde vie.

Sainte-Luce a déjà pris des initiatives fortes dans cette direction, notamment par l'interdiction des plastiques souples à usage unique dans ses commerces à compter de janvier 2022. La collecte à trois voies pour les citoyens et les ICI (industries, commerces, institutions) est également déjà implantée depuis 2021. Le dossier concernant la gestion des habitations et bâtiments touchés par les risques d'érosion s'inscrit aussi dans une telle logique avec le déplacement des maisons vendues aux enchères.

OBJECTIFS

- **Sensibiliser aux bonnes pratiques dans les différents secteurs d'activités (bon tri des matières, calendrier de collecte, écocentres, etc.).**
- **Encourager les initiatives d'économie circulaire et les circuits courts dans la gestion des matières résiduelles.**
- **Réduire la quantité des matières générées et tendre vers le zéro déchet.**

CONCLUSION

L'environnement contribue à façonner notre quotidien, à en établir les contours et les spécificités. Il influence nos modes de vie et d'occupation du territoire. Les bouleversements qu'il subit, et qui touchent directement notre communauté, nous font comprendre qu'il ne suffit plus de le prendre pour acquis, mais qu'il convient maintenant plus que jamais d'activement le protéger et l'améliorer. Les services que celui-ci nous rend sont indispensables, nous en sommes aujourd'hui bien conscients, et la prise en compte de sa fragilité nous pousse à l'action. La présente politique vise à établir des balises pour la préservation de notre milieu de vie exceptionnel, où terre et mer se rejoignent dans une somptueuse union.

La conscience de l'importance que revêt pour nous notre environnement se manifeste directement dans des valeurs qui nous sont chères, telles que la qualité de vie et la beauté. Elle se manifeste également indirectement dans ce qui fait la force de notre communauté et qui passe par un fort sentiment d'appartenance, comme notre capacité de « faire ensemble » et notre hospitalité.

La prospérité de notre milieu de vie dépend aussi grandement de son attractivité, qui résulte à la fois de ses attraits naturels et de son cadre bâti. Il importe donc, pour assurer un avenir brillant à Sainte-Luce, de prendre soin de son patrimoine naturel et de soumettre tout futur développement aux impératifs de durabilité et de respect des écosystèmes.

Finalement, la protection de l'environnement va de pair avec le respect des valeurs et de la volonté de ceux qui l'habitent, ainsi qu'avec un renforcement de l'autonomie de ceux-ci sur leur territoire. Une transition juste vers un monde plus respectueux de l'environnement et des écosystèmes passe par l'appropriation des enjeux, à l'échelle des territoires, par les citoyens et citoyennes. C'est ainsi qu'avec leur aide, la municipalité peut dès aujourd'hui contribuer à bâtir le monde de demain, pour les générations présentes et futures.

A photograph of a sunset over a coastal town. The sun is a bright yellow circle on the right side of the horizon, casting a warm orange glow across the sky. The town's silhouette, including a prominent church spire, is visible against the horizon. The foreground shows the dark, rocky shoreline of a beach.

REMERCIEMENTS & CRÉDITS

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Claude Tremblay, président

Lyne Morissette, citoyenne

Gérald Tapp, secrétaire

Manon Smeesters, citoyenne

Christian Pelletier, citoyen

Francine Picard, citoyenne

ÉQUIPE MUNICIPALE

Micheline Barriault, mairesse, et les membres de l'actuel conseil municipal

Maïté Blanchette-Vézina, ancienne mairesse

Nancy Bérubé, directrice générale adjointe

CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La firme Élyme Conseils : Arnaud Boucher, chargé de projets

Évariste Feurtey, directeur général

PHOTOGRAPHE

Isabelle Saint-Laurent

MRC DE LA MITIS

Léa Béland, graphisme



Municipalité de Sainte-Luce

1, rue Langlois, Sainte-Luce

418 739-4317

sainteluca.ca

facebook.com/mun.sainteluca

